

Monsieur Max BAUER
Président de l'UNIPHOR
29 C Bd Edgar Quinet
75014 Paris

Paris, le

29 MARS 2012

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité m'adresser des questions touchant le secteur de l'horticulture ornementale française. Je vous en remercie.

Vous m'interrogez sur cinq points : la classification des métiers du paysage, le Charançon rouge du palmier, les plateformes écologiques agricoles, les taxes parafiscales et la production de sapins de Noël.

Concernant les métiers du paysage, ils ont toute leur place au sein des activités de service pour la conception et la gestion des espaces verts et espaces naturels auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités territoriales. Les métiers du paysage sont un secteur économique en développement. Leur importance est essentielle puisque les entreprises sont réparties sur tout le territoire national et contribuent au développement d'emplois de proximité.

Pour autant, il existe une certaine complexité de statut. Issues pour la plupart du secteur agricole, les activités de gestion des espaces sont inscrites à la mutualité sociales agricole, sont concernées par les formations initiales des établissements sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture, et bénéficient des services de la formation continue du secteur tant pour les salariés que pour les chefs d'entreprise. Une réflexion doit être menée qui prenne en compte la définition de l'activité agricole, qui consiste en la maîtrise et l'exploitation d'un cycle biologique.

Aujourd'hui, la création d'une commission des métiers du paysage (COMEP) au sein de l'interprofession de la filière de l'horticulture ornementale (VALHOR) contribue à une coordination entre les acteurs et à une meilleure reconnaissance des métiers du paysage. Il convient de continuer dans cette voie.

La lutte contre les organismes nuisibles est une question importante. Le secteur de l'horticulture ornementale et du paysage est comme de nombreux autres secteurs économiques concerné par la nécessité d'innover notamment pour développer des pratiques respectueuses des équilibres naturels et environnementaux. A ce titre l'expérimentation de méthodes de lutte phytosanitaire doit être soutenue, tout particulièrement vis-à-vis de maladies émergentes comme celle du charançon rouge du palmier.

.../...

De même, dans le respect de la réglementation sur les matières polluantes, les pratiques de valorisation des déchets verts de diverses origines (agricole ou non agricole) méritent d'être encouragées. Le droit permet aujourd'hui cette diversification. J'encouragerai une accélération des pratiques allant dans ce sens.

Enfin, sur la question interprofessionnelle, comme pour les autres filières agricoles, l'organisation collective des acteurs professionnels de l'horticulture ornementale et du paysage est nécessaire à une bonne promotion de leurs activités et une valorisation de leurs métiers à travers notamment de soutien à des formations ou des expérimentations. Cette organisation partenariale effectuée dans l'intérêt collectif de la filière doit être mise en oeuvre dans le respect de règles de transparence, d'équité et de représentativité réelle des organisations syndicales. Il semble donc nécessaire de revoir ce fonctionnement interprofessionnel et d'envisager une réforme après concertation avec les acteurs des secteurs concernés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses et cordiales salutations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hollande', is written over a large, stylized blue scribble that resembles a signature or a large flourish.

François HOLLANDE